

# PROJET D'ETABLISSEMENT

Ecole de Musique Municipale de Sance

2021 - 2026

## Ecole de musique accueillante

Notre devise : « chaque personne doit pouvoir trouver sa place et un enseignement adapté au sein de notre école »



# PREAMBULE

L'Ecole de Musique Municipale de SANCÉ (EMMS) créée en 1991 par la municipalité de Sancé, sous l'impulsion de Jean PATISSIER a été dirigée pendant 23 ans par Cécile BENOIT, de 1998 à 2021. En septembre 2021, Vincent LAIBE, professeur de percussions, a pris la suite au poste de directeur.

L'Ecole offre à la population de Sancé un enseignement de qualité, spécialisé, de proximité, dynamique, performant et adapté aux spécificités culturelles, sociales et économiques du territoire. L'EMMS fait partie du réseau des partenaires culturels régionaux de l'association « Enfance et Musique » et du Réseau National Musique et handicap.



L'engagement des élus s'est toujours manifesté par un soutien constant, à la politique éducative, à la diffusion, en donnant les moyens d'un développement durable : une nouvelle école de Musique adaptée aux besoins a été construite en 2014.

Puis en 2016, l'EMMS a mis en lumière l'accueil des personnes en situation de handicap, grâce à la création d'un département « musique et handicap », des actions de sensibilisation, et la mise en œuvre de projets adaptés.

Ce nouveau Projet d'Etablissement décrit des axes de travail pour poursuivre nos objectifs entre 2021 et 2026, adaptés aux moyens financiers de notre commune et conformes à la volonté des élus, mais aussi en coordination avec la Communauté d'Agglomération « Mâconnais Beaujolais Agglomération » (MBA).

Il souhaite mettre en valeur l'importance de l'éducation musicale chez le jeune enfant et l'adolescent, en favorisant l'inclusion des personnes en difficulté ou en situation de handicap et en proposant aux familles un suivi d'accompagnement avec des temps privilégiés parents/enfants.

Ce projet a pour objectif d'améliorer la qualité de notre service au travers de ses différentes missions favorisant ainsi l'accès à la pratique, à la connaissance et à la diffusion de la musique au plus grand nombre sur le territoire communal et communautaire.



# SOMMAIRE

## I - ETAT DES LIEUX

### A – CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

### B – PRESENTATION GENERALE DE L'ECOLE DE MUSIQUE

1 - description de l'école

2 - missions générales

### C - LES EFFECTIFS DE L'EMMS

### D - LE PERSONNEL EXISTANT

### E – LES LOCAUX

### F - LE BUDGET

### G – LE PARC INSTRUMENTAL

### H – LA COMMUNICATION

## II - PROJETS ET DEVELOPPEMENTS

### A - LES MISSIONS

1 – Le recrutement de nos élèves

2 – Travailler l'inclusion du public en situation de handicap

3 – Le cursus et les évaluations

4 – Poursuivre le partenariat avec les écoles de MBA

5 – Refaire de l'école un lieu de vie

6- La formation continue des professeurs

7- La diffusion

### B – BUDGET 2021-2026

## III – ANNEXE : ORGANISATION PEDAGOGIQUE

## IV - L'EVALUATION DU PROJET

# I - ETAT DES LIEUX

## A - CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET POPULATION

Sancé est une ville de 2134 habitants au 01/01/2021. Elle est située à 4 km de Mâcon, à 30 km de Bourg en Bresse et à 75 km de Lyon. Sancé appartient à la communauté de commune MBA (Mâconnais-Beaujolais Agglomération), composée de 39 communes et de 78000 habitants. Voir le site de la commune : [www.sance.fr](http://www.sance.fr)

## B – PRESENTATION GENERALE DE L'ECOLE DE MUSIQUE

### 1 - DESCRIPTION DE L'ECOLE

L'école a été créée en 1991. Aujourd'hui, elle compte 140 élèves. Elle est gérée par 14 professeurs, dont 1 directeur, 1 référente musique et handicap et une intervenante en milieu scolaire

L'école travaille en collaboration avec les Ecoles de Musique de la Communauté d'Agglomération MBA, les associations Sancéennes dont San'céO, association des élèves et parents d'élèves et l'école primaire de la commune. Elle est également en partenariat avec certains établissements médicosociaux de Saône et Loire.

#### Outils de concertations

Le conseil pédagogique se réunit lors de quatre réunions de professeurs annuelles (septembre-janvier - mars - juin) ;

Le conseil d'établissement se réunit une fois par an en juin. Il est constitué de délégués d'élèves, de parents d'élèves, de professeurs, de la direction et d'élus.

#### Evolution du nombre d'élèves :

<b>Année</b>	<b>98/99</b>	<b>99/00</b>	<b>00/01</b>	<b>01/02</b>	<b>02/03</b>	<b>03/04</b>	<b>04/05</b>	<b>05/06</b>	<b>06/07</b>	<b>07/08</b>	<b>08/09</b>	<b>09/10</b>
<b>Nombre d'élèves</b>	<b>30</b>	<b>42</b>	<b>48</b>	<b>78</b>	<b>106</b>	<b>92</b>	<b>85</b>	<b>85</b>	<b>95</b>	<b>93</b>	<b>89</b>	<b>114</b>
<b>Année</b>	<b>10/11</b>	<b>11/12</b>	<b>12/13</b>	<b>13/14</b>	<b>14/15</b>	<b>15/16</b>	<b>16/17</b>	<b>17/18</b>	<b>18/19</b>	<b>19/20</b>	<b>20/21</b>	<b>21/22</b>
<b>Nombre d'élèves</b>	<b>114</b>	<b>127</b>	<b>130</b>	<b>139</b>	<b>131</b>	<b>140</b>	<b>157</b>	<b>159</b>	<b>170</b>	<b>157</b>	<b>149</b>	<b>140</b>

### 2 - MISSIONS GENERALES

L'EMMS se présente comme un établissement d'enseignement, d'animation et de diffusion. Elle participe activement à l'épanouissement de l'individu par le biais d'une pratique artistique qui permet de favoriser, au maximum des moyens et des stratégies, l'intégration des personnes au sein de groupes structurés et productifs.

#### a- La pédagogie

Tous les professeurs sont diplômés et qualifiés. L'EMMS accueille tous les publics à partir de 5 ans, en fonction des places disponibles. En 2016, un département « musique et handicap » a été créé, avec des projets adaptés et une sensibilisation auprès de l'équipe pédagogique.

L'enseignement est orienté vers l'apprentissage individuel, la pratique de la musique en groupe, l'éveil musical, le chant et la formation musicale.

#### b- La vie culturelle

L'EMMS participe à la vie culturelle locale : cérémonies du 8 mai et du 11 novembre, vœux du maire, participation à certaines manifestations organisées par les associations sancéennes, mise en place d'un planning de concerts...

#### c- Les disciplines

Les instruments enseignés à l'école :

- Bois : Flûte traversière, Clarinette, Saxophone
- Chant
- Cordes : Violon, Piano, Guitare
- Cuivres : Trompette, Trombone, Cor
- Percussions

Formation Musicale :

- Eveil musical : enfants de 5 et 6 ans
- Premier et deuxième cycle
- Grands débutants
- FM adaptée

#### d- La musique d'ensemble

L'EMMS souhaite maintenir la dynamique enclenchée sur les pratiques musicales d'ensemble, qui rendent l'école de musique vivante. Pour cela, les élèves y sont orientés dès que leur niveau le permet et elle est obligatoire.

<u>Pépinière</u>	1h	jusqu'au 1C4 en fonction de l'âge et de l'aisance instrumentale
<u>Orchestre 1<sup>er</sup> cycle</u>	1h15	à partir du 1C3/1C4 en fonction de l'âge et de l'aisance instrumentale
<u>Orchestre EMM</u>	1h30	2 <sup>ème</sup> cycle, ados/adultes
<u>Big Band</u>	1h15	2 <sup>ème</sup> cycle, ados/adultes
<u>Musiques actuelles</u>	1h	2 <sup>ème</sup> cycle, ados/adultes
<u>Ensemble de Guitares</u>	0.5h	par module de répétition de 1.5h le samedi après midi
<u>Ensemble de Flutes</u>	0.5h	par module de répétition de 2h le samedi après midi
<u>Musique de chambre</u>	1h	par module de répétition
<u>Chœur d'enfants inclusif</u>	0.5h	
<u>Atelier Music'ALL inclusif</u>	0.5h	
<u>Chœur de femmes</u>		élèves MBA de chant

#### e- Le handicap

Mis en place grâce au dernier projet d'établissement, l'accueil de personnes en situation de handicap a été un axe fort de développement de l'école sur les dernières années. Aujourd'hui, le département handicap est dirigé par une référente « musique et handicap » à mi-temps. L'ensemble de l'équipe a suivi en interne plusieurs formations spécialisées sur plusieurs années, afin que tout le personnel soit apte à accueillir des personnes en situation de handicap.

L'école propose plusieurs formules, choisies en concertation entre l'école, les familles, les élèves et notre référente handicap :

- l'accueil d'institutions spécialisées en groupe au sein de l'école de musique ;
- les cours en cursus traditionnel ou en cours individuels par les professeurs de l'équipe pédagogique ;
- l'accueil en cours individuel avec notre référente handicap pour les pathologies les plus lourdes ;
- des cours en collectif dans des ateliers inclusifs.

#### f- Les Interventions en milieu scolaire

De 1998 à 2016, Cécile Benoit, dumiste, a assuré les interventions en milieu scolaire, à raison d'une séance hebdomadaire par classe (8 puis 9 classes).

Puis, de 2016 à 2020, nous avons réduit les séances à une tous les quinze jours pour les 9 classes, car les heures dédiées aux IMS ont été divisées et redirigées vers le handicap pour Cécile.

Après une pause en 2020/2021 pour cause de COVID et de travaux à l'école, les IMS ont repris grâce au recrutement d'Alice Roquefort. Elle intervient avec toutes les classes de l'école de Sancé (primaire et maternelle), en faisant 16 séances par classes sur l'année.

#### g- Les partenaires

L'école de musique travaille avec de nombreux partenaires, publics ou privés, tout au long de l'année.

Des partenaires publics :

- la Commune de Sancé
- le Conseil Départemental
- Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA)
- les Ecoles de Musique de MBA
- Médiathèque municipale de Sancé

Des partenaires locaux :

- San'céO, association d'élèves et de parents d'élèves
- Associations Sancéennes (danse, fnaca...)
- Le Crescen't
- Jazz en herbe...

- h- Exemples de concerts 2019/2020 (celles de 2020/2021 n'ont pu être maintenues à cause de la crise liée au COVID-19)

 <b>ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE DE SANCE</b> et territoire de Mâconnais Beaujolais Agglomération <b>CONCERTS &amp; MANIFESTATIONS 2019/2020</b>					
SEPTEMBRE A DECEMBRE 2019					référant
INVITÉ	Concert au Château "TocaTango"	Samedi 21 septembre	20H30	SANCE - Château Lapalme	San'céO Cécile B
ORCHESTRE EMM	Cérémonie	Samedi 11 novembre	11h	SANCE - EMMS	Nicolas
TOUTES LES CLASSES EMMS	Heure Musicale (1)	Mardi 19 novembre	19h - 20h	SANCE - EMMS	Emmanuel Laure
JANVIER A MARS 2020					référant
TOUTES LES CLASSES EMMS	Heure Musicale (2)	Mercredi 15 janvier	15h30	EPHAD - SENNECE LES MACON	Isabelle Cécile G
ORCHESTRES + ENSEMBLES	Concert d'hiver-Nuit des Conservatoires et Ecoles de Musique	Vendredi 31 janvier	20h - 22h	SANCE - salle des fêtes	Daniel
TOUTES LES CLASSES EMMS	Heure Musicale (3)	Jeu'di 12 mars	18h30 - 19h30	SANCE - EMMS	Daniel Vincent
CONCERT classes de PIANO	Concert PIANO	Samedi 21 mars	15h	SANCE - EMMS	Laure Isabelle
Intervenant Mathieu GUY	Stage sur la gestion du Trac Ouvert à tous	Samedi 28 mars	9h-17h	SANCE - EMMS	Cécile B
A définir	concert printemps du handicap	3/4 avril	20h30	SANCE - EMMS	Cécile B
AVRIL A JUIN 2020					référant
TOUTES LES CLASSES EMMS	Heure Musicale (4)	Mercredi 8 avril	18h30 - 19h30	SANCE - EMMS	Nicolas Cécile Camille
ORCHESTRE EMM	Cérémonie	Mardi 8 mai	11h	SANCE - EMMS	Nicolas
ADULTES EMMS	Heure Musicale Adultes (5)	Mercredi 13 mai	19h	SANCE - EMMS	Isabelle Cécile G
PROFESSEURS	Concert Sandwich	Jeu'di 4 juin	12h - 13h	SANCE - EMMS	Cécile B
ECOLE ELEMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE	Concert des professeurs de l'EMMS	Jeu'di 4 juin	13h30-16h30	SANCE - EMMS	Cécile B
BIG BAND	SOIREE BIG BAND et Improvisation avec les AHURI	samedi 16 mai	20h30	SANCE - salle des fêtes	Daniel
Musiques Actuelles	Fais Ton Live	samedi 6 juin	16h ...	Charnay	Fabien
EMMS	Fête de la musique	Vendredi 19 juin	Début 18h...	SANCE	Daniel
INSTITUTIONS	Restitution Institutions et classes EMMS	Mercredi 24 juin	14h - 15h	SANCE - EMMS	Cécile B
TOUTES LES CLASSES	Portes ouvertes	Lundi 22 au vend 26 juin		SANCE - EMMS	

## C - LES EFFECTIFS DE L'EMMS

L'école de musique comptait 149 élèves inscrits à la rentrée 2020/2021 (140 à la rentrée 2021/2022). En septembre 2021, une vingtaine de personnes de structures médicales des environs participaient en plus à un atelier au sein de l'école de musique avec notre référente handicap. Quant aux interventions en milieu scolaire, elles concernent à la rentrée 2021 les 213 élèves à l'école Jean de la Fontaine.

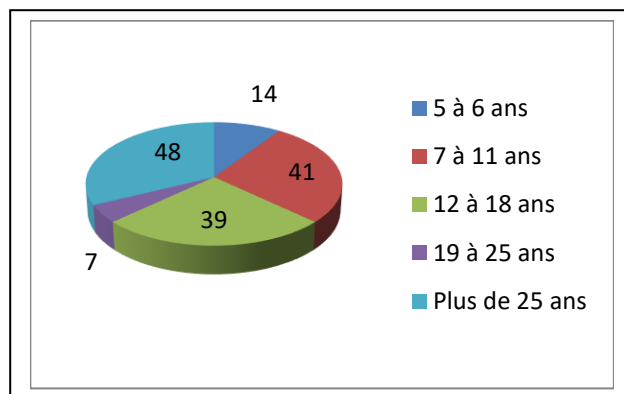
### 1 - répartition géographique des élèves

SANCEENS : 76 (51%)  
 MBA HORS SANCE : 61(38%)  
 HORS MBA : 12 (8%)

### 2 - répartition des élèves par âge

Total 149 élèves en septembre 2020

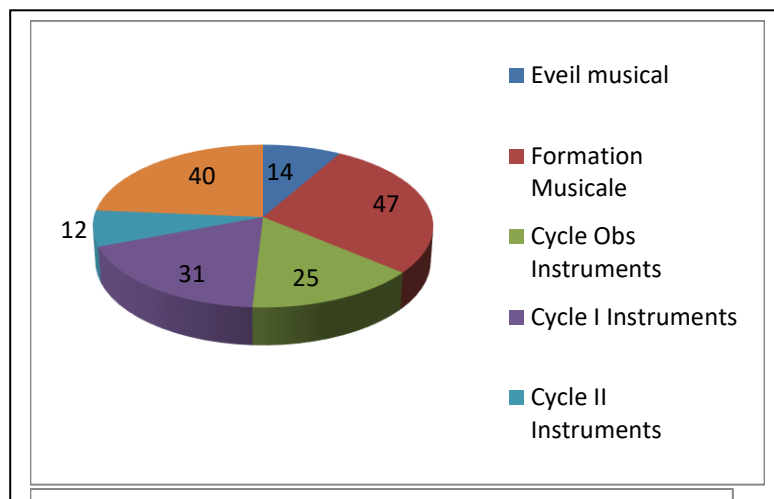
5 à 6 ans      14 élèves  
 7 à 11 ans    41 élèves  
 12 à 18 ans   39 élèves  
 19 à 25 ans   7 élèves  
 + de 25 ans   48 élèves



### 3 - répartition par cycles

Total 149 élèves en septembre 2020

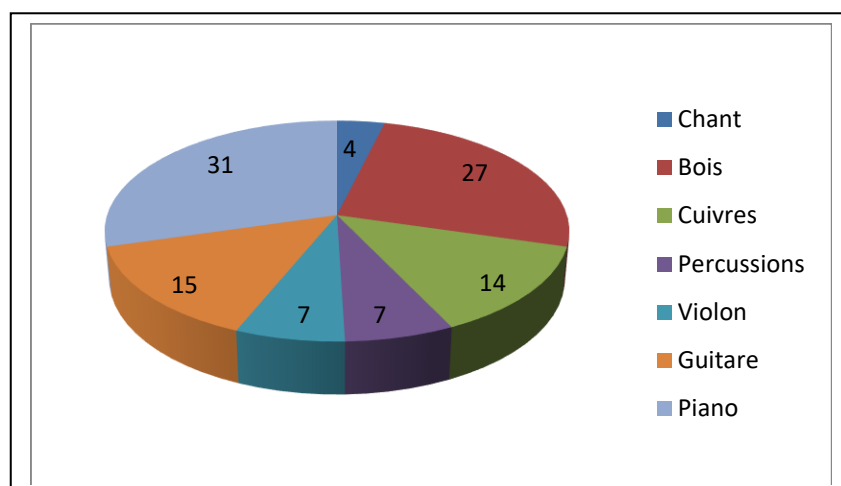
Eveil musical	14 élèves
Formation Musicale	47 élèves
Cycle Obs Instruments	25 élèves
Cycle I Instruments	31 élèves
Cycle II Instruments	12 élèves
Hors Coursus	40 élèves



### 4 - nombre d'élèves par famille d'instruments

Total 149 élèves en septembre 2020

Bois :	27 élèves
Corde :	
Violon :	7 élèves
Piano :	31 élèves
Guitare :	15 élèves
Percussions :	7 élèves
Cuivres :	14 élèves
Chant :	4 élèves



### Remarques :

- avoir bloqué les classes a empêché l'arrivée des débutants dans les classes d'instruments à vents, ce qui a appauvri les orchestres, mettant en danger la dynamique de l'école.
- les classes de piano et guitare d'habitude prises d'assaut sont moins sollicitées. Il n'y a presque plus de liste d'attente. Il semblerait que les familles aient peur d'être refoulées dans ces classes chargées et ne demandent plus à s'y inscrire. Le nombre de pianistes est très important vu le nombre global d'élèves de l'école.
- les « petites classes » (trombone, clarinette, chant, saxophone, percussions) peinent à se remplir, malgré des actions de présentations et essais gratuits à l'école envers les familles.

## **D - LE PERSONNEL EXISTANT**

### 1 – Direction

La direction de l'école est exercée par Vincent Laibe depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021. Auparavant, Cécile Benoit a été directrice de 1998 à 2021. (Poste à 10/20 heures hebdomadaires – titulaire).

Le directeur est responsable de l'établissement, de son fonctionnement.

Il s'appuie sur une équipe pédagogique et culturelle, dans laquelle les différentes spécialités artistiques sont représentées.

Il conçoit, organise et s'assure de la mise en œuvre de l'ensemble du projet d'établissement, en concertation permanente avec l'équipe pédagogique et tous les partenaires externes concernés ; il propose un programme de formation continue en lien avec le projet.

Il organise les études et les modalités de l'évaluation des élèves.

Il suscite la réflexion et l'innovation pédagogiques.

Il définit les actions de diffusion et de création liées aux activités d'enseignement et de sensibilisation.

Il met en œuvre les partenariats dans le domaine culturel, éducatif et social, sur l'aire de rayonnement de son établissement.

Il détermine les besoins de son établissement en personnel et propose le recrutement des enseignants.

Il fait le lien entre les interventions en milieu scolaire et l'école de musique et coordonne des projets incluant le plus possible la participation des professeurs afin d'assurer le lien entre les deux établissements.

Il fait le lien avec la référente musique et handicap, coordonne les projets et s'assure de la bonne interaction entre la référente et les professeurs de l'équipe.

#### Gestion des élèves et des relations avec les parents d'élèves :

Il assure la liaison parents/professeurs et parents/école au niveau de l'information et de la communication.

Il fait un courrier automatique aux familles en cas d'absence non prévenue d'un mineur.

Il gère les désaccords propres à l'enseignement.

Il se tient à la disposition des parents pour toute question concernant le fonctionnement de l'école.

Il s'occupe des inscriptions de rentrées et des bulletins de suivis.

#### Gestion des locaux :

Il est responsable de l'établissement, de son fonctionnement et de sa gestion quotidienne. Il est en relation avec les services techniques de la commune.

Il assure la remise et le suivi des clés de l'école.

Il réalise les budgets des projets proposés par les professeurs.

Il réalise les budgets prévisionnels et budgets année close.

Il gère les dossiers de demande de subvention du Conseil Départemental et de la communauté de commune.

Il actualise les tarifs sur le logiciel pour chaque famille.

Le travail administratif est très lourd et très chronophage. Il est difficile de se consacrer pleinement à la pédagogie avec 10h/semaine.
---

## 2 – Enseignement

L'école regroupe 14 enseignants :

- **8 Titulaires diplômés** : 1 CA (5/16<sup>ème</sup>), 1 DUMI (10/20<sup>ème</sup>), 6 DE (10/20<sup>ème</sup>, 2/20<sup>ème</sup>, 9.5/20<sup>ème</sup>, 5/20<sup>ème</sup>, 10/20<sup>ème</sup>, 2.5/20<sup>ème</sup>) ;
- **2 CDD diplômés** : 1 DUMI (4/20<sup>ème</sup>), 1 CA (2/16<sup>ème</sup>) ;
- **4 CDI diplômés** : 3 DE (7/20<sup>ème</sup>, 7.5/20<sup>ème</sup>, 3/20<sup>ème</sup>), 1 OR (7/20<sup>ème</sup>).

L'enseignant assure à chaque élève les séances de cours hebdomadaires suivant le calendrier des vacances scolaires (les jours fériés ne se récupèrent pas, ni les absences des élèves).

Il est responsable de la surveillance des élèves en cours et durant la durée de présence sur scène lors des manifestations.

Il gère la présence et l'absence des élèves en tenant à jour les fiches de présence de l'élève et en signalant au directeur toute absence non justifiée.

Il respecte les horaires et prévient les élèves en cas d'absence.

Il remplace un cours non assuré (sauf en cas d'arrêt maladie).

Il respecte le matériel et les locaux et le fait respecter par l'élève.

Il s'assure de la fermeture des portes du bâtiment (classe et porte principale).

Il respecte toutes les règles déontologiques et d'éthique liées à son statut de professeur.

Il est source de motivation. Par ses conseils et son écoute de l'élève, il l'accompagne dans la formulation et dans la réalisation de son projet musical.

Il présente les élèves qui le souhaitent et en ont les capacités aux examens de fin de cycle.

Il établit le bulletin semestriel adressé à chaque élève.

Il veille à adapter la spécificité du projet d'établissement de l'école dans son enseignement, conformément aux formations et consignes données par le directeur.

Il participe aux réflexions avec le directeur et l'équipe enseignante, autour de l'avancée de l'application du projet d'établissement proposé aux élèves et de sa pertinence.

Il participe dans son champ de compétences aux événements musicaux organisés par la commune.

Il participe aux moments musicaux de l'école et aux actions de sensibilisation à l'apprentissage de la musique, autant que possible en fonction de ses autres collectivités.

Il participe à la diffusion de l'information des actions, auditions et concerts de l'école de musique auprès des élèves et des parents par tous les moyens en sa possession.

Département Culture Musicale			
<b>Eveil Formation Musicale</b>	Daniel BALAGUER Nathalie DEJAEGER		
<b>Intervention en milieu scolaire</b>	Alice ROQUEFORT		
Département VOIX			
<b>Chant (technique vocal)</b>	Catherine DUMOUSSEAU- BURTHIER		
Département BOIS			
<b>Flûte</b>	Cécile GATEAU	<b>Clarinette</b>	Laura SCHWAB
<b>Saxophone</b>	Nicolas GATEAU		
Département CUIVRES			
<b>Trompette et cor</b>	Daniel BALAGUER	<b>Trombone</b>	Vincent BOURGEOIS
Département CORDES			
<b>Violon</b>	Camille LECORCHE	<b>Guitare</b>	Dominique PFEFFERKORN
<b>Piano</b>	Isabelle SIMON Laure HARANT		
Département PERCUSSIONS			
<b>Percussions</b>	Vincent LAIBE		

Département MUSIQUE ET HANDICAP			
<b>Référente et musicienne intervenante spécialisée</b>	Cécile BENOIT		
Département PRATIQUES COLLECTIVES			
<b>Orchestre pépinière</b>	Camille LECORCHE	<b>Orchestre 1<sup>er</sup> cycle</b>	Nicolas GATEAU
<b>Orchestre EMM</b>	Nicolas GATEAU	<b>Big Band</b>	Daniel BALAGUER
<b>Musiques actuelles</b>	Nicolas GATEAU	<b>Ensemble de guitares</b>	Dominique PFEFFERKORN
<b>Musique de chambre</b>	Isabelle SIMON Laure HARANT	<b>Accompagnement</b>	Isabelle SIMON Laure HARANT
<b>Ensemble de flutes</b>	Cécile GATEAU		

### 3 – Administration et technique

L'administration générale de l'école de musique se fait en lien avec la DGS et le secrétariat de la mairie. La chargée de communication de la commune aide à la conception d'affiche et à la communication générale de l'école de musique.

L'ensemble des tâches de secrétariat est effectué par le directeur, ce qui constitue une charge très importante, en supplément du travail et la réflexion pédagogique que demande la gestion d'une école de musique.

Les tâches administratives et techniques (édition de factures, gestion des contrats de travail, paies...) sont effectuées par les agents de l'administration de la mairie.

L'installation de la salle des fêtes, le déplacement, l'entretien du matériel et des locaux est effectué par les services techniques de la mairie.

#### Personnel administratif en lien avec l'EMMS :

Administratif Directeur Général des Services	Céline PERROT
Rédacteur	Fatima LECLERCQ
Adjoint administratif	Nathalie DE OLIVEIRA
Responsable Service Technique	Eric COULAUD
Adjoints techniques	Fernand CORREIA Olivier PAGES Christian SENAILLET Quentin RICHARD Kevin MARTIN
Ménage Ecole de Musique	Valentine BONNEFOY

### 4 – Bibliothèque

L'école de musique possède en interne une bibliothèque de partitions, gérée par le directeur. Elle est enrichie chaque année à la demande des professeurs, notamment grâce à la subvention de la SEAM.

La médiathèque municipale possède un fond de CD, disponible pour les adhérents. Aujourd'hui, c'est un service peu utilisé par les élèves. Les modes d'accès à la musique et les pratiques d'écoutes ont bien changé sur ces dernières années. La numérisation de la musique a amené une baisse considérable de l'écoute sur CD, et les plates-formes de streaming rendent accessible en ligne la plupart de la collection de la médiathèque

## E - LES LOCAUX

L'école de musique utilise au cours de l'année plusieurs bâtiments communaux. Mais la construction en 2014 d'une école de musique dédiée a permis de regrouper l'ensemble des pratiques dans un même lieu.

### 1 - Pour l'enseignement et la direction

- 3 salles de cours : 11.90 m<sup>2</sup> + 12 m<sup>2</sup> + 11.90 m<sup>2</sup>.
- 1 salle orchestres / éveil musical : 100.90 m<sup>2</sup>.
- 1 salle Formation Musicale : 39.20 m<sup>2</sup>.
- 1 salle « musique et handicap » : 28.40 m<sup>2</sup>.
- 1 bureau de direction : 12 m<sup>2</sup>.
- 1 hall, dégagement, coin attente : 54 m<sup>2</sup>.
- 3 coins sanitaires 8.70 m<sup>2</sup> + 10.7 m<sup>2</sup> + 8 m<sup>2</sup>.

### 2 – pour les spectacles

- Pour les petits concerts et les concerts scolaires, les représentations ont lieu dans la salle d'orchestre : 100.90 m<sup>2</sup>. (Accueil public : 60 personnes environ.)

- Pour les concerts plus importants, nous utilisons la salle des fêtes (3 possibilités) selon un calendrier établi avec toutes les associations de la commune.

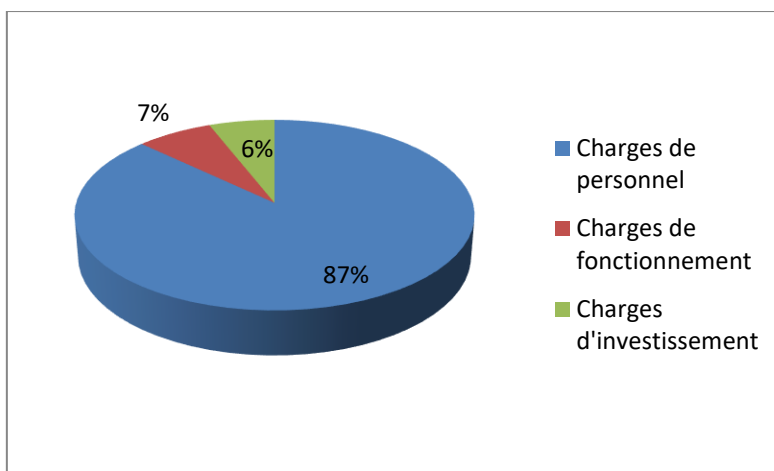
- o salle 100 personnes sans scène
- o salle 200 personnes avec scène
- o salle 300 personnes avec scène

- Une fois par an, le Château Lapalus nous accueille pour le « concert au château », début septembre, en faisant participer autant que possible un professeur en tant qu'artiste.

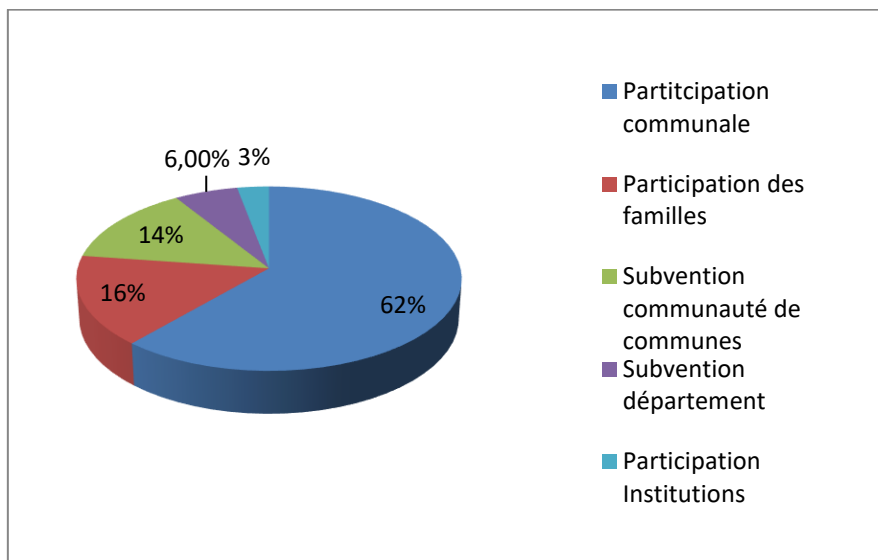
## F – BUDGET

Le budget de l'école de musique est d'environ 220000 € (budget 2019, dernier hors COVID). Les charges de personnels représentent 87% des dépenses. Au niveau des recettes, les subventions publiques représentent environ 90% du montant global (dont 62 % par la commune). La participation des familles ne représente que 16 % des recettes.

### Répartition des charges



## Répartition des recettes



### Tarifs :

Les tarifs sont fixés par le conseil municipal. Il n'y a pas eu d'augmentation des tarifs pour la rentrée 2021/2022. Le règlement s'effectue en 3 fois. Les familles peuvent régler par TIPI (carte bleue via internet), par prélèvement ou directement à la trésorerie. La facture est faite par le directeur via un logiciel dédié (Imuse). L'envoi de la facture et le suivi est assuré par les services de la mairie.

## TARIFS 2020-2021

Délibération du Conseil Municipal du 15/06/2020

**DROIT D'INSCRIPTION (non remboursable) : basé sur le tarif appliqué par le Conservatoire Edgar Varèse**

ENFANTS	Forfait Formation Instrumentale	Cours collectif seul *	Pratique Spécialisée **	Location d'Instrument
SANCÉ	183,60 €	75,48 €	183,60 €	204 €
MBA	273,36 €	hors Sancé 114,24 €		
HORS MBA	579,36 €			

ADULTES	Forfait Formation Instrumentale	Cours collectif seul *	Pratique Spécialisée **	Location d'Instrument
SANCÉ	223,38 €	99,96 €	223,38 €	204 €
MBA	326,40 €	hors Sancé 151,98 €		
HORS MBA	689,52 €			

Dans la limite des places disponibles.

Droit d'inscription unique entre le conservatoire et les écoles municipales du territoire.

Droit d'inscription seul versé à l'établissement qui accueille l'élève en pratique collective et/ou en formation musicale.

Frais d'études versés à l'école dispensant le cours instrumental ou vocal.

\* Tarif Cours collectif seul : la participation n'est pas limitée à un seul ensemble.

\*\* Tarif s'adressant aux personnes en situation de handicap

## **G – LE PARC INSTRUMENTAL**

Le parc est constitué d'instruments destinés

- au fonctionnement de l'EMMS
- à la location
- au prêt ponctuel.

Depuis de nombreuses années, le parc instrumental et technique se développe afin de proposer de nouvelles pratiques musicales, et de moderniser les apprentissages. Au cours du dernier projet pédagogique, de nouveaux équipements ont été acquis :

- 8 estrades mises en place pour les petits concerts dans la salle d'orchestre, et pouvant être déplacés à la salle des fêtes,
- 1 piano à queue, (don puis restauration complète)
- 1 vibraphone,
- 2 pianos électriques,
- du matériel pour accueillir les personnes en situation de handicap (Ukulélés, percussions, tapis de sol...)
- 1 cor petite main,
- 1 ampli guitare,
- du matériel de sonorisation...

Aujourd'hui, le matériel global de l'école est en bon état et relativement bien adapté au fonctionnement de l'école de musique. Le suivi est assuré par l'ensemble de l'équipe pédagogique. Deux professeurs ont suivi une formation sur l'entretien des instruments à vent, afin de pouvoir amener une expertise plus précise en cas de dysfonctionnement de certains instruments fragiles.

## **H - LA COMMUNICATION**

- Un livret d'inscription est disponible à partir du mois de juin (en mairie, à la médiathèque, Sancé Infos, scolaires).
- Un document « planning des manifestations » est distribué aux familles / élus / public en octobre.
- Des affiches, tracts et programmes sont faits pour chacune des manifestations et articles.
- Sancé Infos, le journal local de la commune, publie régulièrement des articles sur l'EMMS.
- Le site internet, [www.sance.fr](http://www.sance.fr), et son espace « école de musique » est directement alimenté par le directeur.

### **Organisation des espaces dédiés à l'information**

De nombreux lieux sont utilisés pour annoncer les manifestations de l'école de musique : Mairie, école Jean de la Fontaine, médiathèque, école de musique, panneaux d'informations et panneau lumineux. Malgré tous ces supports, nous ne sommes pas très lisibles notamment hors de Sancé. L'école de musique possède aussi une page Facebook, qui suscite peu de réactions. Peu de familles « aiment » la page.

# II – PROJETS ET DEVELOPPEMENTS

## A – LES MISSIONS

### 1- LE RECRUTEMENT DE NOS ELEVES

Depuis la création de l'école, le nombre d'élèves inscrits a pratiquement toujours été en s'accroissant. Or, depuis 3 ans maintenant, on note une petite érosion d'une dizaine d'élèves par an. (170 inscrits en 2018/2019, 140 à la rentrée 2021/2022). Si plusieurs facteurs peuvent expliquer cette érosion (COVID, arrêt des interventions en milieu scolaire...), il est très important pour la pérennité de l'école de pouvoir recruter facilement de nombreux nouveaux élèves.

#### Moyens

- Assurer un lien avec les établissements scolaires par des actions de sensibilisation à la pratique musicale et des projets artistiques :

Participation des classes de l'école élémentaire à nos concerts et mise en place de projets avec orchestre ou ensemble de classes instrumentales.

Déplacement de nos professeurs à l'école de Sancé ou dans les écoles des communes limitrophes pour une présentation d'instruments.

- Structurer la « base » de notre école : l'éveil musical pour les GS et les CP. Les enfants découvrent les instruments sur l'année. Il faudrait peut-être envisager la mise en place d'un parcours découverte, afin de revitaliser nos classes les moins fournies.

- Augmenter la visibilité de l'école de musique sur la commune (Portes ouvertes à l'EMMS, participation au forum des associations...) et sur les communes limitrophes afin que l'école de musique soit plus connue.

- Ne plus retarder les inscriptions d'élèves hors Sancé au mois de septembre, afin de ne pas les voir s'inscrire dans d'autres écoles.

### 2- TRAVAILLER L'INCLUSION DU PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

Depuis plusieurs années, Cécile Benoit a créé au sein de l'école de musique un département « musique et handicap », mais aussi une véritable dynamique pédagogique et de formation vis-à-vis des enseignants. De nombreuses actions ont été entreprises :

- Partenariats avec les institutions médicosociales
- Adaptation du cursus avec la création du cours de FM adaptée
- Ateliers HANDuo
- Ateliers inclusifs

Aujourd'hui, l'école souhaite aller encore plus loin en mélangeant encore plus les publics, en les faisant se croiser, jouer ensemble, partager la vie de l'école...

#### Moyens

- Une référente musique et handicap, facilement identifiable par le public et avec des heures dédiées ;

- Des temps d'analyse de pratique avec l'ensemble des professeurs ;

- La création d'un évènement annuel permettant la rencontre de tous les publics et spécialement dédié au handicap.

### 3- LE CURSUS ET LES EVALUATIONS

Dans le dernier projet d'établissement, le cursus de l'école de musique était calqué sur celui du CRD : 2 années d'observation, un premier cycle en 4 ou 5 ans, puis un second cycle, qui peut être un cycle classique ou personnalisé. Or à la pratique, les professeurs se sont aperçus de nombreuses limites à ce système :

- Les familles ne comprennent pas un tel fonctionnement, jugé compliqué à suivre ;
- Selon les années, certains cours peuvent ne pas être maintenus à cause d'un manque d'élève ;
- Avec deux années en second cycle, certains jeunes se retrouvent sans cursus assez tôt ;
- Un tel fonctionnement est peu flexible alors que c'est l'avantage des « petites » écoles de pouvoir s'adapter (comment s'occuper des débutants ados, adultes, des personnes en difficultés...) ;
- Comment faire rentrer dans le moule les personnes en situation de handicap qui ne peuvent suivre tous les cours d'un cursus ?
- Certaines pédagogies mises en place par certains professeurs sont incompatibles avec un système aussi fragmenté année par année (Formation musicale multi-niveau, cours à deux professeurs...)

De plus, les modalités d'évaluations de fin de cycles ne nous conviennent plus. Elles se font jusqu'à présent en commun avec le CRD ou les autres écoles de MBA et révèlent souvent des différences de point de vue pédagogiques. C'est pourquoi nous souhaitons mettre à profit le temps de ce projet d'établissement pour refondre nos cursus et redéfinir les modalités d'évaluations.

#### Moyens

- Faire des réunions spécifiques entre professeurs afin de redéfinir un cursus complet ;
- Réfléchir collectivement à un/des modes d'évaluations qui seraient acceptés par tous et qui feraient sens par rapport à l'enseignement proposé à l'école de musique ;
- Incorporer parents et élèves dans la réflexion afin de clarifier le cursus ;
- Transmettre nos réflexions aux autres écoles du territoire afin de continuer à travailler avec elles sur les évaluations, ce qui est source de richesse et d'échanges, pour les élèves comme les professeurs.

### 4- POURSUIVRE LE PARTENARIAT AVEC LES ECOLES DE MBA

Mis en place depuis de nombreuses années, ce partenariat a pour but de faire se rencontrer les élèves et les équipes pédagogiques du territoire, autour de projets ponctuels. En parallèle, les directeurs se rencontrent régulièrement pour discuter du fonctionnement de chaque établissement, de leurs problématiques et des projets mis en place.

#### Moyens

- Continuer à participer aux échanges entre les écoles concernant les pratiques collectives (Big Band, Orchestre, rencontres d'orchestres...), le recrutement de professeurs communs...
- Etre ressource lors de la rencontre entre classes ;
- Faire entendre la position de l'école de Sancé aux réunions de directeurs.

## 5- REFAIRE DE L'ECOLE UN LIEU DE VIE

Après 2 années bloquées par le Covid, et même si tout n'est pas encore réalisable, il nous paraît primordial que l'école de musique de Sancé redevienne plus qu'un simple lieu d'apprentissage musical. En créant un cadre apaisant, bienveillant, ouvert, et en retissant du lien avec les familles, nous pourrions aller plus loin dans notre enseignement, mais aussi obtenir un investissement plus important de la part des élèves et des parents.

### Moyens

- Créer des temps musicaux partagés entre famille et enfants ;
- Plus de temps partagés avec l'extérieur, avec plus de participation de chacun, convivialité...
- Proposer d'élargir nos prestations vers un nouveau public, développer de nouvelles esthétiques ;
- Favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre (partenariat avec le théâtre, la cave à musique, déplacement aux concerts voisins) ;
- Favoriser les liens sociaux par la convivialité de l'ensemble ;
- Aider le musicien à trouver sa place au sein de l'ensemble, qu'il prenne conscience de sa responsabilité au sein du groupe, et qu'il se sente intégré ;
- Agrandir le parc instrumental et pouvoir proposer la location aux familles ;
- Changer le regard « vieux jeu » du « solfège ».

## 6- LA FORMATION CONTINUE DES PROFESSEURS

Depuis de nombreuses années, la collectivité a toujours encouragé et soutenu la formation des professeurs. Dans un métier en pleine transformation, l'équipe pédagogique a pu se former régulièrement au cours des années, à la fois sur des thématiques propres à chaque agent, mais aussi lors de formations dispensées à l'ensemble de l'équipe pédagogique. Une formation a même été effectuée en interne par des professeurs aux autres professeurs.

Cette formation continue permet à la fois une interrogation constante de sa pédagogie, mais elle permet d'appréhender certaines problématiques issues des particularités de l'école ou du projet d'établissement (Plusieurs formations autour du handicap ont eu lieu lors du précédent projet d'établissement).

### Moyens

- Poursuivre la formation des enseignants déjà mise en place depuis le précédent projet d'établissement ;
- Proposer une formation collective annuelle autour d'une thématique souhaitée par les professeurs (O'Passo...);
- Faire le relais des informations utiles reçues en formation aux autres agents ;
- Proposer des temps de réflexions en petits groupes autour de sujets pédagogiques ou d'analyse de pratique, et proposer des documents pédagogiques : revues spécialisées, ouvrages thématiques...

## 7- LA DIFFUSION

L'EMMS se fait connaître par ses concerts et ses partenariats. Pour valoriser le travail et faire connaître les ambitions de l'école, le souci de communiquer est omniprésent. Ce besoin de communiquer s'adresse à plusieurs publics, avec plusieurs objectifs :

-Aux familles, afin de mieux expliquer le fonctionnement et les objectifs de l'école de musique,  
-Aux sancéens et aux habitants des communes alentours afin qu'ils connaissent leur école de musique et éventuellement qu'ils s'y inscrivent.

### Moyens

- Développer les manifestations de l'école de musique, et varier les formes proposées ;
- Expliciter davantage le cursus aux parents ;
- Poursuivre le travail en lien avec l'école primaire (Musicien intervenant, présentation d'instruments, participation au concert de l'école...)
- Communiquer par tous les moyens mis à la disposition de l'école : par voie de presse, par affiches, sur les réseaux sociaux, sur le site internet de la commune et par la page du journal communal ;
- Développer la présence de l'EMMS sur le site internet de la commune (album photos, vidéos) ;
- Poursuivre l'envoi de 2 bulletins d'appréciation semestriels ;
- Diffuser la plaquette d'information de l'école dans les communes alentours ;
- Comme mentionné dans le projet d'établissement précédent, il n'y a pas de signalétique dans Sancé pour indiquer où se trouve l'école de musique. Même si l'école de musique reste bien visible dans le centre bourg, ce serait un plus.

## **B – BUDGET 2021-2026**

Le souhait de la collectivité est de contenir la participation communale actuelle et maîtriser les dépenses. Sans ressources supplémentaires, cet engagement a comme conséquence la nécessaire limitation du nombre d'heures d'enseignements (environ 100h/semaine), ce qui pose à terme un réel problème de survie de l'école de musique. Il pose aussi la question de la part d'investissement par rapport à la hausse automatique de la masse salariale (avancements d'échelons des professeurs).

Evaluations des besoins spécifiques sur la période 2021/2026 :

<b>2021</b>			<b>2022</b>	
1 ampli guitare	300 €		Matériel sonorisation	1 200 €
1 siège piano	300 €		Tablettes	1 700 €
1 cymbale + pied	200 €		Divers	200 €
1 cor petite main	500 €			
Mobilier divers	150 €			
Matériel Handicap	200 €			
<b>Total</b>	<b>1 650 €</b>		<b>Total</b>	<b>2 900 €</b>

<b>2023</b>			<b>2024</b>	
Sonorisation	2 000 €		Sonorisation	1 000 €
Instrument découverte	1 000 €		Résidence groupe	3 000 €
Résidence groupe	2 000 €		Congas	500 €
Divers	400 €		Balafon	300 €
			Divers	500 €
<b>Total</b>	<b>5 400 €</b>		<b>Total</b>	<b>5 300 €</b>
<b>2025</b>			<b>2026</b>	
Clarinette basse	3 000 €		Piano droit	6 000 €
Master class	500 €		Divers	300 €
Siège piano	300 €			
Divers	400 €			
<b>Total</b>	<b>4 200 €</b>		<b>Total</b>	<b>6 300 €</b>

# III – ANNEXE : ORGANISATION PEDAGOGIQUE

## 1 – L'EVEIL

Il est destiné à développer la sensibilité des plus jeunes. L'éveil doit permettre de :

- développer la curiosité, l'expression et le domaine de l'imaginaire de l'enfant
- former l'oreille le plus tôt possible, mettre en place des repères (par la perception, le vocabulaire) sur les phénomènes acoustiques et dans le monde des sons.
- favoriser les conditions qui permettent d'aborder par la suite des activités musicales plus spécialisées, vocales ou instrumentales.

L'école de musique accueille des enfants de 5 et 6 ans environ (Grande section et CP). A 6 ans, les enfants sont invités régulièrement à essayer les instruments enseignés à l'école de musique afin qu'ils puissent choisir lequel ils apprendront l'année suivante.

## 2 – L'INITIATION INSTRUMENTALE

À partir de 7 ans (CE1), l'enfant peut commencer la formation musicale (1h15) et l'instrument (30 min), puis la pratique en ensemble dès qu'il est prêt.

## 3 – LES ETUDES

### a – 1<sup>er</sup> cycle

Objectifs :

- construire la motivation et la méthode
- choisir une discipline
- constituer les bases de pratique et de culture

Contenus :

- travaux d'écoute et mise en place des repères culturels
- pratiques instrumentales ou vocales collectives
- pratique individuelle de l'instrument

Organisation :

- entrée à l'orchestre dès que l'enfant est prêt.
- 2h30 de cours hebdomadaire (1h FM, 1H Orchestre, 0.5h instrument)

Evaluation :

- contrôle continu
- l'examen de fin de 1<sup>er</sup> cycle donne un accès au 2e cycle

### b – 2<sup>e</sup> cycle

Objectifs :

- Contribuer au développement artistique et musical personnel en favorisant notamment une bonne ouverture culturelle
- L'appropriation d'un langage musical et acquisition des bases d'une pratique autonome

- La capacité à tenir sa place dans la pratique collective et participer aux activités proposées par l'école de musique

Contenus :

- Travaux d'écoute
- Acquisition de connaissances musicales et culturelles en relation avec les pratiques du cursus
- Pratiques vocales et instrumentales collectives
- Pratique individualisée – 0.75h
- Possibilité d'élaborer un cursus personnalisé non diplômant

Evaluation :

- Contrôle continu, dossier de l'élève
- Examen final
- Attestation validant les enseignements suivis dans le parcours.

## **IV – L'ÉVALUATION DU PROJET**

Le projet d'établissement, applicable dès septembre 2021 pour une durée de cinq ans est un projet vivant qui doit savoir s'adapter. Une évaluation régulière annuelle en sera le garant.

Dans un premier temps, cette évaluation sera mise en place sous forme de tableaux de bords et de rapports d'activités annuels.

Dans un deuxième temps, elle pourra conduire à un travail d'analyse des documents et de suivi de l'activité au sein du conseil pédagogique, du conseil d'établissement.

Ces outils et ce travail devant offrir une lisibilité de l'action de l'école auprès des collectivités, de l'équipe pédagogique, des partenaires et des parents d'élèves.

Le projet pédagogique d'établissement sera présenté au conseil municipal, ainsi qu'un bilan annuel d'activités.